

➤ **COMMENT SE CALCULE L'INDEXATION DES PENSIONS**

À la fin de chaque année, le Secrétariat du Conseil du Trésor transmet à l'Association de l'information sur l'augmentation de l'indexation des pensions qui entre en vigueur le 1^{er} janvier pour les pensions de la fonction publique fédérale.

Au 1^{er} janvier 2024, le taux d'indexation des pensions sera de 4,8 pour cent. Retraités fédéraux a joué un rôle déterminant dans l'établissement de l'indexation des pensions en 1970.

- **Pour plus de renseignements sur le calcul de cette indexation**, consultez le **Site Web du gouvernement du Canada**.

Pour savoir quand vous pouvez vous attendre à recevoir vos prestations de retraite, consultez le calendrier du Centre des pensions. Si vous avez des questions au sujet de vos paiements de pension, ou si vous constatez qu'un paiement est en retard selon le calendrier, vous pouvez communiquer avec le Centre des pensions selon votre méthode de choix.